

## COMMUNIQUÉ DU CONSEIL D'ETAT

### **Le gouvernement propose de vendre six cures ne répondant plus aux missions de l'Eglise ni de l'Etat**

**Le Conseil d'Etat demande au Grand Conseil l'autorisation de vendre six cures qui ne répondent plus aux besoins de l'Eglise réformée vaudoise et qui, construites ou acquises après 1845, ne présentent pas de valeur historique prépondérante. Actuellement inoccupés et nécessitant d'importants travaux de rénovation pour certains, ces bâtiments sont situés à Aigle, Ballens, Chesalles-Moudon, La Chaux (Sainte-Croix), Mont-la-Ville et Suchy. La mise en vente se déroulera par appel d'offres public et les communes obtiendront une priorité d'acquisition sous certaines conditions.**

A partir de l'an 2000, l'Eglise évangélique réformée du canton de Vaud (EERV) a modifié ses structures, réduisant notamment de 156 à 84 le nombre de ses paroisses. Ces restructurations ont conduit l'EERV à libérer peu à peu des cures qui ont été louées par l'Etat propriétaire à des particuliers. En 2006, le Grand Conseil a adopté un premier décret visant la vente de 18 bâtiments ne présentant pas d'intérêt patrimonial ni architectural. Cette opération s'est déroulée sur six ans et les recettes se sont élevées à 16 millions de francs.

En 2015, le Conseil synodal a fait savoir que 20 cures supplémentaires ne répondaient plus à ses besoins de fonctionnement. S'appuyant sur la *Stratégie immobilière de l'Etat de Vaud* mise en place depuis 2011, le Conseil d'Etat a annoncé son intention de les mettre en vente. Cette stratégie prévoit en effet la possibilité de «se défaire d'immeubles devenus inutiles aux missions de l'Etat», mais elle impose également de «préserver et valoriser le patrimoine bâti». En conséquence, le Gouvernement propose de vendre les six bâtiments n'appartenant pas au «corpus» des cures construites par les autorités bernoises ou vaudoises entre 1536 et 1845.

Les six cures concernées bénéficient actuellement de degrés de protection différents: Aigle et Mont-la-Ville sont recensées en note 2 (d'importance cantonale); Chesalles-sur-Moudon et Suchy en note 3 (d'intérêt local); Ballens et La Chaux (Sainte-Croix) en note 4. En vue de leur mise en vente, la Direction générale des immeubles et du patrimoine (DGIP) établira pour chacune un cahier de sauvegarde destiné aux acquéreurs potentiels. En outre, l'Etat procédera au classement des deux cures en

note 2 au titre de monuments historiques, et inscrira les deux cures en note 3 à l'inventaire des bâtiments. Ces mesures de conservation donneront ainsi au Canton les moyens d'accompagner toute intervention sur ces édifices.

Le réseau dense des cures vaudoises (136 actuellement) constitue un témoin historique unique en Suisse. De nombreuses cures présentent en outre une grande valeur monumentale. Le Gouvernement estime important de conserver ce patrimoine, mais relève que son entretien implique des coûts importants. S'agissant des six cures inoccupées et destinées à la vente, des travaux de conservation et de rénovation sont nécessaires à brève ou moyenne échéance pour un montant global d'environ 1,5 million de francs. Pour l'Etat, l'économie de ces dépenses ainsi que les 6 à 8 millions du produit estimé de la vente permettront de mieux cibler ses investissements sur les cures historiques qu'il souhaite conserver.

[Pour télécharger les photos des six cures en question](#)

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 21 mars 2019

### **TÉLÉCHARGEMENT(S)**

[EMPD vente de 6 cures ne répondant plus à une mission de l'Eglise évangélique réformée du canton de Vaud \(EERV\) et réponses du CE au GC aux interpellations Ginette Duvoisin et Vassilis Venizelos relatives à la vente des cures](#)